

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 31 mai 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

## Raison d'être

Améliorer la qualité de vie et le bien-être des résidents en permettant des visites sécuritaires conformément aux règlements du *ministère de la Santé et des Soins de longue durée* et du *Bureau de santé Porcupine* tout en protégeant les résidents, les membres du personnel et les visiteurs des foyers de soins de longue durée de la COVID-19.

## Références

*Directive n° 3 du ministère de la Santé et des Soins de longue durée – le 22 mai 2021*

*Politique sur les visites Covid-19 du ministère des Soins de longue durée – le 22 mai 2021*

## Principes directeurs

- **Sécurité** – tenir compte des besoins en matière de santé et de sécurité des résidents, du personnel et des visiteurs, et veiller à ce que les risques soient atténués.
- **Bien-être émotionnel** – favoriser le bien-être émotionnel des résidents en réduisant les effets négatifs potentiels liés à l'isolement social.
- **Accès équitable** – accès équitable pour recevoir des visiteurs, conformément aux préférences des résidents et dans le cadre des restrictions raisonnables qui protègent ces derniers.
- **Flexibilité** – les caractéristiques physiques et infrastructurelles du Manoir, la disponibilité du personnel, le fait que le Manoir soit touché ou non par une écloison et la disponibilité de l'ÉPI sont autant de facteurs à prendre en compte.
- **Égalité** – les résidents ont le droit de choisir leurs visiteurs. En outre, les résidents ou leurs mandataires spéciaux ont le droit de désigner des fournisseurs de soins.

## Responsabilités du Manoir

- Établir un programme de visites fondé sur les principes directeurs visant à aider les résidents à recevoir des visiteurs tout en atténuant le risque d'exposition à la COVID-19.
- Se conformer à la *Directive n° 3* en ce qui concerne les visites.
- **Tenir un journal des visiteurs et conserver les informations dans le journal pendant au moins 30 jours pour faciliter la recherche des contacts en collectant les informations suivantes :**
  - Le nom et les coordonnées du visiteur
  - Date et heure de la visite
  - Le résident visité

## Responsabilités des visiteurs

- Connaître la politique et les procédures établies par le Manoir et les respecter.
- Fournir leurs coordonnées
- **Se tenir au courant de la politique de visite du Manoir en la révisant à la demande du Manoir au moins une fois par mois**

## Définitions

### **1. Visiteurs essentiels**

- Les visiteurs essentiels incluent les personnes qui fournissent des services de soutien essentiels (p. ex. livraison de nourriture ou inspection), des services d'entretien ou des services de soins de santé

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 31 mai 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

(p. ex. phlébotomie) ou les personnes qui rendent visite à un résident très malade ou en soins palliatifs.

- Les visiteurs essentiels incluent aussi les travailleurs de soutien et les fournisseurs de soins (voir les définitions ci-dessous).
- Les inspecteurs du gouvernement sont considérés comme des visiteurs essentiels; toutefois, ils ne sont pas soumis à cette politique.
- **Les visiteurs essentiels sont les seuls visiteurs qui ont le droit de rendre visite à un résident en isolement ou symptomatique ou lors d'une éclosion au Manoir.**
- **Les visiteurs essentiels sont le seul type de visiteurs autorisés à visiter à l'intérieur du foyer à ce moment-là.**

## **2. Travailleur de soutien**

- Type de visiteur essentiel qui se rend sur place au Manoir pour fournir des services de soutien essentiels au Manoir ou à un résident du foyer.
  - Exemples : médecins, infirmières praticiennes, préposés à l'entretien et aux réparations ou personnes qui livrent de la nourriture, à condition que ces personnes ne fassent pas partie du personnel du foyer de soins de longue durée.

### **VISITES DES TRAVAILLEURS DE SOUTIEN**

- Il n'y a pas de limite au nombre de travailleurs de soutien qui visitent le Manoir.

## **3. Fournisseur de soins (anciennement appelé proche aidant)**

- Type de visiteur essentiel qui est désigné par le résident ou son mandataire spécial et qui lui rend visite pour lui prodiguer des soins directs (p. ex. aide à l'alimentation, à la mobilité, à l'hygiène personnelle, à la stimulation cognitive, à la communication, à la création de liens significatifs, à la continuité relationnelle et à la prise de décisions).
- Les fournisseurs de soins doivent avoir au moins 18 ans.
- Un maximum de **deux** fournisseurs de soins à la fois peuvent être désignés par le résident – la désignation doit être faite par écrit au Manoir.
- **À l'heure actuelle, un seul fournisseur de soins peut visiter l'intérieur du Manoir à la fois ; 2 fournisseurs de soins peuvent visiter à la fois à l'extérieur dans la zone de visite générale**
- La liste à jour des fournisseurs de soins désignés sera conservée et **disponible** à l'entrée principale aux fins de consultation par le préposé au dépistage et le personnel.
- La décision de désigner une personne en tant que fournisseur de soins relève entièrement du résident ou de son mandataire spécial si le résident n'est pas apte à décider.
- Un résident ou son mandataire spécial peut modifier une désignation en raison d'un changement :
  - des besoins du résident en matière de soins qui se reflètent dans le plan de soins infirmiers;
  - de la non-disponibilité d'un fournisseur de soins désigné, soit temporaire (p. ex. maladie) ou permanente.
- Exemples de fournisseurs de soins :
  - Membres de la famille qui assurent un lien significatif avec les résidents
  - Fournisseur de soins privés
  - Personnes de compagnie rémunérées
  - Traducteurs

Manoir North Centennial	
Service : Administration	Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs
Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020 Mise à jour : 31 mai 2021	Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs

#### **VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS – ces renseignements pourraient changer selon les directives du BSP**

- Un fournisseur de soins ne peut rendre visite à aucun autre résident ou foyer de soins de longue durée pendant 14 jours :
  - après la visite d'un résident qui est en auto-isolement ou symptomatique;
  - si le Manoir est en situation d'éclosion.

VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS (SANS ÉCLOSION)	VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS LORSQUE LE RÉSIDENT EST EN ISOLEMENT	VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS LORSQUE LE FOYER EST EN SITUATION D'ÉCLOSION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un maximum de 1 fournisseurs de soins à la fois à l'intérieur</li> <li>• 2 fournisseurs de soins peuvent visiter à la fois à l'extérieur dans la zone de visite générale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fournisseur de soins à la fois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fournisseur de soins par résident</li> </ul>

- **LES FOURNISSEURS DE SOINS DOIVENT ATTESTER QU'AU COURS DES 14 DERNIERS JOURS :**
  - Ils n'ont pas visité un autre:
    - Résident qui est en auto-isolement ou symptomatique, et/ou
    - Un organisation qui était en éclosion
- **Les fournisseurs de soins doivent porter un masque couvrant le nez et la bouche en tout temps ainsi qu'une protection pour les yeux pour toutes les visites à l'intérieur**

#### **4. Visiteurs généraux**

- **Un visiteur général est une personne qui n'est pas un visiteur essentiel et qui rend visite un résident :**
  - pour fournir des services **non essentiels**, qui peut ou non être engagée par le foyer ou le résident ou son mandataire spécial;
  - pour des raisons sociales (p. ex. membres de la famille ou amis) que le résident ou son mandataire spécial estime différentes de celles visant à prodiguer des soins directs, y compris les soins liés à la stimulation cognitive, à la création de liens significatifs et à la continuité relationnelle.
  - UN MAXIMUM DE DEUX VISITEURS GÉNÉRAUX par résident peuvent rendre visite à un résident **À L'EXTÉRIEUR** à la fois si le résident n'est pas en auto-isolement et si le foyer n'est pas en situation d'éclosion.
  - **Les visiteurs généraux ne sont pas permis de visiter à l'intérieur en ce moment**
  - **Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas comptés comme visiteur**
  - **Le visiteur doit comprendre les règles concernant la distanciation physique et le masquage dès le début de la visite extérieure; c'est-à-dire qu'ils doivent rester à 2 mètres du résident en tout temps et maintenir un masque couvrant le nez et la bouche pendant toute la durée de la visite**
  - **La protection des yeux n'est pas requise pour les visites extérieures**
  - **Les visiteurs généraux n'ont pas à subir un test rapide d'antigène avant leur visite extérieure**
- **Les visiteurs généraux de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte** et doivent suivre toutes les précautions de prévention et de contrôle des infections qui sont en place (c.-à-d. distanciation physique, port du masque et hygiène des mains).

Manoir North Centennial	
Service : Administration	Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs
Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020 Mise à jour : 31 mai 2021	Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs

## Dépistage pour chaque visiteur (Fournisseurs de soins ou visiteur général)

Tous les visiteurs doivent faire l'objet d'un dépistage afin de détecter les symptômes de la COVID-19 et les expositions à celle-ci.

- Le dépistage **des symptômes et l'historique d'exposition au COVID** -selon la version la plus récente du document **COVID-19 – Document de référence sur les symptômes**.
- Le dépistage lié aux expositions vise les contacts au cours des 14 derniers jours avec toute personne atteinte de la COVID-19 ou qui est en auto-isolément après avoir manifesté des symptômes semblables à ceux de la COVID-19.
- Tous les visiteurs doivent attester qu'ils ne présentent aucun des symptômes typiques et atypiques de la COVID-19 et qu'ils n'ont eu aucun contact au cours des 14 derniers jours avec une personne atteinte de la COVID-19 ou une personne en auto-isolément parce qu'elle a manifesté des symptômes semblables à ceux de la COVID-19.
- **Toute personne présentant des symptômes de COVID-19 ne sera pas autorisée à entrer dans la foyer ou à visiter à l'extérieur avec le résident et doit être avisée de rentrer immédiatement chez elle pour s'auto-isoler et être encouragée à se faire tester**

## Visites en toute sécurité

	<u>Visiteur Général (à l'extérieur)</u>	<u>Fournisseurs de soins</u>
<b>Rendez-vous</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requis</li> <li>• Pour prendre rendez-vous composer le 705-335-6125 poste 222 et laisser un message avec votre nom, numéro de téléphone, et la date et l'heure du rendez-vous que vous préférez</li> <li>• <b>Mercredi à 15h</b> est l'heure limite pour prendre rendez-vous pour la semaine prochaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non requis, à moins qu'il ne soit nécessaire de s'asseoir dans la zone extérieure générale des visiteurs</li> </ul>
<b>Lieu de la visite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seulement à l'extérieur pour le moment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'intérieur ou à l'extérieur</li> </ul>
<b># de visiteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 visiteurs à l'extérieur</li> <li>• Toute personne de moins de 14 ans doit être accompagnée d'un adulte</li> <li>• Toute personne de moins de 2 ans ne compte pas comme visiteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 fournisseurs de soins permis à la fois à l'intérieur</li> <li>• Maximum de 2 fournisseurs de soins autorisés dans <b>l'endroit de visite générale extérieure</b> à la fois</li> <li>• 1 fournisseurs de soins à la fois dans la <b>zone extérieure clôturée</b> de l'unité du résident</li> </ul>
<b>Limite de temps par visite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 60 minutes – cela peut inclure le temps d'installation et de nettoyage en fonction de la demande pour l'espace de visite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune limite de temps pour les visites intérieures</li> <li>• Limite de 60 minute pour les visites dans <b>l'endroit de visite générale extérieur</b> et par rendez-vous seulement</li> </ul>

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 31 mai 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

	<u>Visiteur Général (à l'extérieur)</u>	<u>Fournisseurs de soins</u>
<b>Limite de temps par visite (suite)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune limite de temps pour les visites dans la <b>zone extérieure clôturée</b> de l'unité du résident</li> </ul>
<b>Fréquence des Visites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins une visite par résident par semaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites illimitées dans les zones non réservées aux visiteurs généraux</li> </ul>
<b>Supervision et soutien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non requis, mais le personnel surveillera le flux de visiteurs pour s'assurer qu'une distance physique suffisante est maintenue et offrira un soutien aux résidents au besoin</li> <li>Les droits des résidents seront respectés, y compris le droit de communiquer en toute confiance et de recevoir des visiteurs de choix en privé et sans intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non requis, mais lorsque la visite a lieu dans la zone extérieure clôturée avec un résident, le fournisseurs de soins doit maintenir une distance de 2 mètres avec les autres résidents et fournisseurs de soins</li> <li>Le personnel sera disponible pour soutenir le résident ayant des besoins identifiés par le résident ou le fournisseurs de soins</li> </ul>
<b>Autres restrictions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne peut visiter qu'avec le résident avec qui il a pris rendez-vous à l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne peut visiter que le résident dont il est le fournisseur de soins</li> </ul>
<b>Équipement de protection individuelle (EPI)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Masque fourni par le Manoir</li> <li>Aucun contact avec le résident</li> <li>Rester à 2 mètres du résident en tout temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Masque fourni par le Manoir</li> <li>Écran facial fourni ou approuvé par le Manoir</li> </ul>
<b>Éducation obligatoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distanciation sociale</li> <li>Hygiène des mains</li> <li>Masque – comment appliquer et enlever</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>DOCUMENT D'ORIENTATION - Étapes recommandées : Mettre l'équipement de protection individuelle EPI</b></li> <li>VIDÉO – Comment appliquer EPI complet</li> <li>VIDÉO – Comment enlever EPI complet</li> <li>VIDÉO – Comment laver les mains</li> </ul>
<b>Test d'antigène rapide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non requis – doit maintenir le masquage et la distance sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligatoire tous les deux jours pour les visites internes ou les visites dans l'espace extérieur clôturé à l'extérieur des unités de soins</li> </ul>

## AUTRES POINTS IMPORTANT POUR TOUTES VISITES

Le visiteur:

- NE DOIT PAS apporter de sacs, sacs à main, nourriture, boissons ou autres objets inutiles. Les appareils électroniques sont permis afin de permettre la vidéoconférence avec d'autres membres de la famille et le résident que vous visitez. Vous n'êtes pas autorisé à enregistrer le personnel ou les conversations des autres résidents. Tous les appareils électroniques doivent être essuyés avec des lingettes désinfectantes à l'arrivée au Manoir.

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 31 mai 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

- NE SERA PAS autorisé à déposer des articles avec le résident - les articles qui doivent être déposés doivent être remis au membre du personnel en charge du dépistage en suivant les directives normales de dépôt des colis en dehors de l'heure de visite prévue.
- Devrait arriver 5 minutes avant le rendez-vous si vous visitez à l'extérieur pour laisser le temps de terminer le dépistage et d'être assis pour la visite.

Les visiteurs dans l'endroit de visite extérieure peuvent accéder au personnel en décrochant le téléphone à l'entrée principale et en appelant le membre du personnel en charge du dépistage ou en utilisant leur téléphone cellulaire et en composant le 705-335-6125 poste 224 (0800-1600).

## Non-respect de la politique de visite

### REMARQUE:

**« le non-respect des politiques du foyer pourrait entraîner une interruption des visites pour le visiteur non conforme »**

*COVID-19 : visite des foyers de soins de longue durée, 22 mai 2021 p. 6 Non adhésion des visiteurs*

## Non-respect de la politique du Manoir concernant les visites

- Le non-respect par un visiteur de la politique ou de la procédure concernant les visites donnera lieu aux mesures suivantes :
  - **Étape n° 1** – Avoir un entretien avec le visiteur afin de lui fournir des stratégies pour l'aider à comprendre et à respecter la politique – s'il ne se conforme pas, passer à l'étape n° 2.
  - **Étape n° 2** – Expliquer les instructions de nouveau.
  - **Étape n° 3** – Mettre fin à la visite; le Manoir documentera tous les cas où il a mis fin à une visite.
- Interdiction temporaire du droit de visite
  - En cas de non-respect répété et flagrant de la politique ou de la procédure du Manoir concernant les visites, l'administrateur peut temporairement interdire à un visiteur de venir au foyer.
  - Le Manoir peut temporairement interdire à un visiteur de venir au foyer si :
    - le non-respect ne peut pas être résolu en expliquant et en démontrant comment le visiteur peut se conformer aux exigences;
    - le non-respect a des conséquences négatives sur la santé et la sécurité des résidents, du personnel et des autres visiteurs;
    - le visiteur fait preuve de non-respect continuellement à l'occasion de visites;
    - le Manoir a déjà dû mettre fin à des visites de cette personne.
  - Toute décision d'interdiction du droit de visite devrait :
    - se prendre uniquement une fois que tous les autres efforts raisonnables pour maintenir la sécurité pendant les visites ont été épuisés;
    - stipuler une durée raisonnable de l'interdiction;
    - déterminer clairement les exigences auxquelles le visiteur doit satisfaire avant que les visites ne reprennent.
  - Toute interdiction temporaire du droit de visite doit être clairement documentée.

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 31 mai 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

- Lorsque le Manoir interdit temporairement la présence d'un visiteur, le résident ou son mandataire spécial peut désigner par écrit une autre personne comme fournisseur de soins pour l'aider à répondre aux besoins du résident en matière de soins.